

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 24 avril 2026 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA –Tunis.

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2025 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;
8. Renouvellement de la mission d'un conseiller auprès du Conseil d'Administration ;
9. Approbation de la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;
11. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
12. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
13. Pouvoirs pour formalités ;
14. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 21 avril 2026, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Direction Communication & Veille Financières).

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2026.

#### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2025 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, prend connaissance du rapport de gestion et approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, tels que présentés, ainsi que les conventions réglementées, conformément aux dispositions des articles 200 et suivants, et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi que des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, qui s'élève à **385 263 518,720** dinars, comme suit :

En dinars

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>385 263 518,720</b>
Report à nouveau	530 460 383,763
<b>Résultat distribuable</b>	<b>915 723 902,483</b>
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le résultat net de l'exercice	150 000 000,000
<b>Résultat distribuable après affectation des réserves</b>	<b>765 723 902,483</b>
Dividendes	244 800 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>520 923 902,483</b>

En conséquence, le dividende par action est fixé à **6,000** dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le **12 mai 2026** et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le **14 mai 2026**.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations initialement affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019, devenues disponibles pour un montant de **97 213 522,649** dinars.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration pour Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Hichem DRISS
- Karim MILAD
- Mohamed Afif CHELBI
- Mohamed Adel BELEFEKIH
- Mohamed AGREBI
- Fadhel ABDELKEFI

Et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de l'Assemblée Elective tenue le 12 mars 2026 de désigner Madame Cyrine SANCHOU en tant que membre du Conseil d'Administration, représentant les actionnaires minoritaires, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler la mission de Monsieur Jean MESSINESI en qualité de Conseiller auprès du conseil d'administration et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération, la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de huit cents millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est .....